

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 octobre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 19 octobre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne BARBANSON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 69

Etaient présents : 54 (dont 3 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Pascal CIRER METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Stéphane DECONINCK – Aurélien KISSLER (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 31

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - José FERNANDES - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Roland PEYRON - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONToux - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ

Excusés ayant donné pouvoir : 15

Christian THIRIOT a donné pouvoir à Daniel CHARRASSE - Rémy CLEMENT a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Jean-Luc GREGOIRE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Odile PILOZ a donné pouvoir à Christian TEULADE - Thierry TATONI a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Jean GARCIA a donné pouvoir à Claude CHAMBON - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Patrick TITZ - Jacques NIVON a donné pouvoir à Claude BAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN – Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur : Pascal ROCHAS

Enfance

**188-2022 Dénonciation du Contrat enfance jeunesse (CEJ)
Optimisation des financements de la Caisse d'allocations familiales (CAF)**

Vu la délibération en date du 16 décembre 2019 du Conseil communautaire autorisant le renouvellement du partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Drôme pour une durée de quatre ans en signant une convention d'objectifs et de financement dans le cadre du Contrat enfance jeunesse (CEJ) à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant que ce dernier CEJ permet, notamment à la CCBDP, de poursuivre des actions d'amélioration de l'accueil des enfants de moins de six ans sur son territoire et à développer son offre de loisirs collectifs pour la tranche d'âge 6-17 ans ainsi que le cofinancement de postes de coordination (petite enfance, enfance et jeunesse) ;

Considérant que, parallèlement, la CCBDP a signé une Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF par délibération du 16 décembre 2019 ;

Considérant que cette convention engage les partenaires à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés sur les 4 axes de travail suivants :

- Petite-enfance / Parentalité ;
- Enfance - Jeunesse – Animation de la vie sociale ;
- Accès aux droits – Médiation numérique – Inclusion numérique ;
- Logement et habitat, cadre de vie.

Considérant qu'avec la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022, les CEJ signés entre la CAF et les collectivités locales partenaires évoluent au profit d'un nouveau dispositif conventionnel nommé « Bonus Territoire ». L'ambition des « Bonus Territoire » est d'alléger les charges de gestion, d'harmoniser et simplifier les financements et de faire bénéficier des « bonus territoire » à tous les équipements cofinancés par la collectivité ;

Considérant qu'en 2021, la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) a lancé un vaste plan de soutien du secteur de la petite enfance. Ce plan « rebond » est destiné aux établissements d'accueil du jeune enfant afin de soutenir les structures d'accueil fragilisées par la crise sanitaire et d'encourager le développement de nouveaux projets ;

Au regard de ces évolutions, la CAF de la Drôme propose à la CCBDP de dénoncer le Contrat enfance jeunesse (les modules 1 et 11 relatifs aux accueils des enfants de moins de 6 ans et offre de loisirs de 6-17 ans portés par l'intercommunalité) au profit du nouveau dispositif conventionnel nommé « Bonus Territoire ».

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'AUTORISER la dénonciation du Contrat enfance jeunesse au profit du nouveau dispositif conventionnel nommé « Bonus Territoire » ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 07/11/2022

Mise en ligne le : 08/11/2022

Ampliation :